Allette



Parterre de fleurs au parc du Cornoir











l'ÉDITO VIE DU CONSEIL



Vivre entre Terre et Mer



IE DU CONSEIL





OPPEMENT



VIE ASSOCIATIVE



VIE PRATIOUE P. 37



AGENDA P. 39

L'Aluette

Magazine trimestriel - Tirage: 2700 Directeur publication: Jean-Yves BILLON, Maire Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais Photothèque: Services municipaux, Marcel Neau, Ouest France, VD Photography, Région Pays de la Loire et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer Tél: 02 51 68 70 32 - Fax: 02 51 68 03 56 Site internet: www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Le Maire Jean-Yves BILLON



Chères belvérines, chers belvérins,

Le Conseil Municipal a voté le budget communal 2023 le 20 mars dernier. Il a été établi en fonction de l'évolution des bases fiscales fixées par la loi de finances pour 2023. Celles-ci sont revalorisées de 7,1%. Pour permettre de réaliser les investissements projetés pour 2023, et de faire face à l'augmentation conséquente du coût de l'énergie, le Conseil Municipal a également souhaité augmenter les taux communaux des taxes sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1%.

La commune de Beauvoir sur Mer est labellisée « Petites Villes de Demain ». Des réunions de travail ont lieu régulièrement avec différents partenaires (Département, CCI, Région, Banque des Territoires, EPF...) pour étudier ensemble des projets permettant le développement du centre-ville. Dans ce cadre, nous étudions par exemple le devenir de l'ancienne cave située Grand Rue, la mise en place d'un véritable plan de déplacement comprenant les contraintes liées à la traversée du centre-ville par les poids lourds, ou encore la création d'un projet de logements et/ou d'équipements sur la dent creuse située entre le cabinet dentaire rue du 8 Mai et la rue de la Taillée.

Je félicite Mme Philippot et toute l'équipe des cuisines de l'EHPAD des Mathurins pour avoir été primés au label Best of Gastronomie. Cette récompense démontre leur investissement, qui bénéficie au bien-être des résidents.

Le déplacement solidaire appelé « En voiture Simone » est une belle initiative de l'ancien Pays du Gois. La création de ce service à la demande pour les déplacements en faveur des personnes n'ayant pas de moyens de transport va améliorer les liens entre les services dans les différentes communes.

Une date à retenir est celle du 3 juin 2023, qui verra l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 ». Après un peu plus d'une année de fonctionnement, je me réjouis de voir que ce nouvel équipement fait l'objet d'une fréquentation toujours croissante. Située au rez-de-chaussée de la Résidence Billon, c'est désormais la totalité du bâtiment qui est de nouveau exploitée, avec la création des 7 bureaux de consultations médicales et des 3 logements à l'étage. Tous les praticiens précédents et nouveaux exercent dans les locaux.

Le Conseil des Sages est actif et dynamique, il porte le projet de création d'une nouvelle association dénommée « Bénévoles Beauvoir sur Mer », dont le but sera de rassembler les habitants désireux d'apporter leur soutien lors des manifestations organisées par nos associations et la commune. C'est une excellente initiative qui permettra de créer du lien et de maintenir la dynamique associative belvérine.

Les animations ne manqueront pas cet été, je serai heureux de vous retrouver sur les différents temps forts organisés par la municipalité, notamment lors de la Fête de la Musique le 21 juin, des concerts dans l'église St Philbert en juillet et août, et lors des traditionnelles fêtes du 14 juillet et 15 août.

Belle avant saison à toutes et tous.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 5 décembre 2022

Absents ayant donné pouvoir : Mme KARPOFF Béatrice à M. TESSON Denis, Mme POTIER Alizée à M. GRONDIN Bertrand, Mme PINEAU Pauline à M. le Maire

Absents: Mme FRADET Annabelle, M. PILLET Jean-François

Budget général - Ouverture du quart des crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire en début d'année 2023 les différentes dépenses d'investissement, le conseil peut autoriser la commune à engager au maximum, le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2023, d'honorer nos factures.

En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leur facture ne pourraient être payés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'ouvrir le quart des crédits de la section d'investissement du budget général 2022 pour l'exercice 2023 tel que suit :

Opérations	Budget Primitif 2022 +DM	Quart des crédits à répartir	Proposition 2023
Chapitre 20	0€		0€
Chapitre 21	10 000 €		10 000 €
Chapitre 23	2 000 €		2 000 €
13 Cimetière	12 300 €		2 000 €
15 Ancienne Gare	2 000 €		2 000 €
17 Presbytère	2 000 €		2 000 €
22 Résidence Billon	175 000 €		80 000 €
25 Centre Admin.	2 000 €		2 000 €
28 Salle Omnisport	15 000 €		10 000 €
29 Ardoise verte	20 000 €		5 000 €
30 Salle océane	20 000 €		5 000 €
31 Centre de loisirs	7 000 €		7 000 €
38 Les Halles	5 000 €		5 000 €
39 Mairie	95 000 €		10 000 €

40 Eglise	680 000 €	
41 Voirie	510 000 €	
42 Eclairage public	22 000 €	
43 Complexe sportif	5 000 €	
45 Groupe scolaire	150 000 €	
48 Réserve foncière	50 000 €	
49 Parc du cornoir	5 000 €	
51 Salle Polyvalente	5 000 €	
52 La Poste	0€	
53 Parc des services techniques	135 000 €	
54 Aménagement entrées de bourg	0€	
61 Réserve lotissement	0€	
62 Bâtiment Associatif	5 000 €	
64 Bâtiment Services Techniques	0€	
65 Réseau Eaux Pluviale	100 000 €	
66 Espace Terre-Mer	364 000 €	
67 Bâtiments communaux	85 000 €	
68 Aménagement du centre bourg	50 000 €	
TOTAL	2 533 300 €	

633 325 €	50 000 €
	200 000 €
	2 000 €
	45 000 €
	15 000 €
	5 000 €
	0€
	5 000 €
	0€
	20 000 €
	0 €
	0€
	5 000 €
	0€
	100 000 €
	10 000 €
	10 000 €
	0€
	609 000 €

Tennis Club Belvérin - Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Tennis Club Belvérin, dont le siège est situé en Mairie de Beauvoir sur Mer, rencontre des difficultés financières.

L'association sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle. Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tenir les discussions sur cette délibération à huis clos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de tenir les discussions liées à la demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club Belvérin à huis clos.

Monsieur le Maire prononce la réouverture de la séance au public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association le Tennis Club Belvérin

VOTE: OUI: 20 NON: 1 **ABSTENTION: 4**

L'Aluette n°168 - Avril 2023 L'Aluette n°168 - Avril 2023

VIE DU CONSEIL VIE DU CONSEIL

Manifestation sportive Bike & Run Pays du Gois -Édition 2023 – Décision d'organisation – Approbation du rèalement - Fixation des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune organise chaque année une manifestation sportive, le « Bike & Run Pays du Gois » en partenariat avec les instances de la Fédération Française de Triathlon.

Il s'agit d'une course en alternance par équipe, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'organiser une nouvelle édition de la manifestation sportive « Bike & Run Pays du Gois » le dimanche 26 mars 2023
- d'adopter le règlement de la compétition
- de fixer les tarifs des inscriptions à cette compétition comme suit:
 - course enfants mini poussins / poussins / benjamins / pupilles = gratuité
 - course XS pour minimes jusqu'à vétérans 10 km = 8 € par équipier
 - course S pour cadets jusqu'à vétérans 20 km = 10 € par équipier
- de fixer les majorations suivantes :
 - 1 € pour toute inscription en ligne
 - 2 € pour toute inscription d'un non-licencié (pass compétition)
 - 5 € pour toute inscription sur place par équipe de mini poussins / poussins / benjamins / pupilles = 2,50 € par équipier
 - -7€ pour toute inscription sur place par équipe de minimes à vétérans = 3,50 € par équipier

Manifestation sportive Bike & Run Pays du Gois -Édition 2023 - Approbation de la convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune organise chaque année le « Bike & Run Pays du Gois » en partenariat avec l'association Le Comité d'organisation du Vélo Belvérin et les instances de la Fédération Française de Triathlon. Ce partenariat est Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : formalisé par une convention conclue avec la Lique Régionale des Pays de la Loire de Triathlon (LRTRI), le Comité Départemental de Triathlon (CDTRI) et l'association Le Comité d'organisation du Vélo Belvérin.

Le projet de convention pour l'édition 2023 comprend notamment les engagements financiers suivants :

- La commune versera au CDTRI 145 € au titre des droits d'adhésion au CDTRI.
- La commune versera à la LRTRI les sommes suivantes :
 - distance jeunes émargement par équipe :
 - 0 € + pass compétition 2 € = 2 €
 - distance XS émargement par équipe :
 - 0 € + pass compétition 2 € = 2 €

- distance S émargement par équipe :
- 2,50 € + pass compétition 2 € = 4,50 €
- frais d'arbitrage 35 € par arbitre assesseur et 50 € pour l'arbitre principal.

La commune remboursera à l'association Le Comité d'organisation du Vélo Belvérin le coût de la rémunération du speaker, évalué à 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention à conclure avec la Lique Régionale des Pays de la Loire de Triathlon (LRTRI), le Comité Départemental de Triathlon (CDTRI) et l'association Le Comité d'organisation du Vélo Belvérin pour l'organisation de l'édition 2023 du « Bike & Run Pays du Gois », selon les modalités exposées ci-dessus.

Acquisition parcelle AH n°425 - 7 rue du Stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle cadastrée section AH numéro 425, située 7 rue du Stade, est favorable à la cession de cette parcelle à la commune.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette parcelle, d'une superficie de 35 m² correspond à l'emprise effective du bas-côté de la rue de la Taillée, en alignement du trottoir existant et est destinée à être incorporée au domaine public pour l'aménagement du trottoir jusqu'à la rue du Stade.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il peut être procédé à cette acquisition par un acte de transfert de propriété passé en la forme administrative. Monsieur le Maire est en effet habilité à recevoir et à authentifier un tel acte.

Il convient pour ce faire de désigner un adjoint, dans l'ordre du tableau, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AH numéro 425, située 7 rue du Stade, d'une superficie de 35 m² à l'euro symbolique
- Donne pouvoir au Premier Adjoint, M. Denis TESSON de signer l'acte en la forme administrative de transfert de propriété à intervenir

VOTF: OUI: 23 ABSTENTION: 2

Lotissement Le Clos de Jean-Marie BAUD -Acquisition des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°95/2019 du 4 novembre 2019, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement Le Clos Jean-Marie BAUD, sis chemin des Mûres.

Monsieur le Maire informe l'assemblée aue les conditions posées dans ladite convention, signée le 28 novembre 2019 avec le lotisseur, la SARL FLOBER, sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu que ce transfert s'opère gratuitement, et que l'ensemble parcellaire à acquérir, propriété du lotisseur, se décompose comme suit:

- Parcelle cadastrée section AM n°436 pour 1072 m² (Voirie)
- Parcelle cadastrée section AM n°437 pour 138 m² (Espaces Verts)
- Parcelle cadastrée section AM n°438 pour 407 m² (Espaces Verts)
- Parcelle cadastrée section AM n°439 pour 387 m² (Espaces Verts/chemin piétonnier)
- Parcelle cadastrée section AM n°440 pour 86 m² (Emprise trottoir)

Il comprend la chaussée, les bordures, les caniveaux, les trottoirs, les chemins piétonniers, les stationnements et les espaces verts ainsi que les réseaux d'eaux potable, usées et pluviales, d'éclairage public, électrique et téléphonique, tels que décrits dans la convention de transfert précitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir les espaces communs du lotissement Le Clos Jean-Marie BAUD, sis chemin des Mûres

VOTF: OUI: 21 ABSTENTION: 4

SAS LHYFE - Demande d'Autorisation Environnementale Unique – Demande d'avis

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle est invitée à donner son avis sur le projet de la SAS LHYFE au titre de sa demande d'autorisation environnementale.

Le projet porte sur une augmentation de ses capacités de production et de stockage d'hydrogène sur son site situé sur le territoire de la commune de Bouin. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la société LHYFE est spécialisée dans la production d'hydrogène vert : c'est-à-dire produit à partir de ressources naturelles renouvelables.

Monsieur le Maire informe que la société LHYFE prévoit d'augmenter les capacités de production et de stockage d'hydrogène sur son site existant de Bouin pour

répondre aux besoins croissants d'énergie non polluante de la manière suivante : la capacité journalière maximale de production d'hydrogène de l'usine de Bouin passera de 300 kg à 1 tonne et la capacité de stockage d'actuellement 700 kg atteindra 4,9 tonnes au maximum.

Le site n'est pas concerné par une augmentation de superficie, seuls les équipements de production sont

La phase de travaux consiste donc à modifier des éléments déjà existants. L'étude de dangers réalisée affirme que le principal potentiel de dangers présent sur le site LHYFE Bouin est lié au caractère très inflammable de l'hydrogène.

Les phénomènes dangereux induits les plus probables sont de ce fait l'incendie et l'explosion.

Les mesures de préventions et mitigation mises en œuvre sur le site permettent de prévenir et/ou limiter la survenue et les conséquences d'accidents industriels.

Néanmoins, certains scénarios identifiés pourraient présenter des effets en dehors des limites de propriété du site. Concernant les effets dominos possibles, l'analyse réalisée a montré qu'aucun scénario ne serait susceptible de générer de suraccident.

Le niveau de risque généré par les installations du site LHYFE de Bouin est maintenu à un niveau aussi bas que possible compte-tenu des enjeux à proximité.

L'étude de dangers conclue que le site est compatible avec son environnement.

Au regard de l'augmentation du volume des rejets, Monsieur le Maire demande que des garanties soient apportées sur la qualité de l'eau de la zone aquacole située à proximité du site LHYFE Bouin.

Monsieur le Maire demande des informations supplémentaires sur les alertes mises en place pour les professionnels en cas d'incident, et précise que les professionnels concernés sont situés sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire demande à connaître les mesures qui seraient mises en œuvre pour les habitations les plus proches, situées également sur la commune de Beauvoir sur Mer en cas de sinistre.

Pascal RETUREAU souligne que les cuves de carburants de la Coopérative sont proches du site. Son avis est donc mitigé sur l'absence de risque de suraccident indiqué dans l'étude de dangers.

VIE DU CONSEIL VIE DU CONSEIL

doivent emprunter le circuit des poids lourds par la rue du Gois et la route des Ostréiculteurs.

Laurent DENIS s'inquiète de l'augmentation du trafic de camions charaés d'hydrogène sur la commune. Le trafic va être multiplié par trois. Ce risque devrait être intégré au Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Monsieur le Maire craint que ce projet apporte une faille dans le système d'endiguement, car l'usine est située sur un point bas. En cas d'évènement climatique tempétueux, des habitations pourraient être évacuées par précaution.

Monsieur le Maire énonce la liste des produits dangereux présents sur le site, et s'inquiète de la présence de potasse, qui doit être très surveillée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

CONSIDÉRANT le manque d'informations sur les mesures d'alerte à destination des professionnels et des habitants proches du site LHYFE Bouin,

CONSIDÉRANT la présence de cuves de carburant à proximité du site LHYFE Bouin,

CONSIDÉRANT l'augmentation du trafic de camions chargés d'hydrogène induite par l'augmentation des capacités de production du site LHYFE Bouin,

CONSIDÉRANT la présence de Potasse sur le site de LHYFE Bouin, a proximité de zones aquacoles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'émettre un avis réservé sur le projet d'augmentation des capacités de production et de stockage d'hydrogène du site LHYFE Bouin

Vendée Eau - Service public de la production et distribution d'eau potable - Rapport sur le prix et la qualité du service 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le syndicat mixte Vendée Eau a en charge le service public de la distribution d'eau potable sur le territoire communal. À ce titre, il établit chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service qu'il transmet à ses adhérents, lesquels sont invités à en prendre acte et, le cas échéant, à formuler leurs observations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de Vendée Eau pour 2021, et rappelle que ce document peut également être consulté en Mairie.

Isabelle BLANCHARD fait savoir à l'assemblée que les En auise de note liminaire. Monsieur le Maire informe camions de l'usine LHYFE empruntent la rue du Port, l'assemblée que, concernant le prix total de l'eau et pourtant interdite aux véhicules de +3,5t. Les camions ses différentes composantes, le rapport indique que, pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, consommant 120 mètres cubes (volume de référence déterminé par l'INSEE) et disposant d'un compteur calibre 15 mm, la facture totale s'élève à 264,38 € TTC (comme en 2020). Sur ce total, comme en 2020, 214,60 € reviennent à Vendée Eau, 36,00 € à l'Agence de l'Eau, établissement public d'État veillant à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et 13,78 € sont prélevés au titre de la TVA. Pour cette catégorie d'abonné, le montant de l'abonnement annuel (montant de la facture annuelle non proportionnel au volume consommé) s'élève à 85 €, comme en 2020.

> Le rapport fait également état des données suivantes: 444 492 abonnés à l'eau potable (+1,91% par rapport à 2020), 44 254 128 mètres cubes d'eau consommés (+1,29% par rapport à 2020), 15 538 kilomètres de réseau (+0,61% par rapport à 2020) et 1,12 mètre cube d'eau perdu par kilomètre et par jour (+3,7 % par rapport à 2020).

> L'assemblée s'indigne que ces pertes représentent 6 351 934 mètres cube d'eau perdus par an.

> Sur le plan financier, Vendée Eau a réalisé 109 855 799,47 € de recettes (+0,93% par rapport à 2020) et 86 655 524,15 € de dépenses (+3,61% par rapport à 2020), soit de 23 200 275,32 € d'excédent (-8% par rapport à 2020).

> Au total, 678 507 habitants étaient desservis par Vendée Eau en 2021 (+0,79% par rapport à 2020) pour un prix de l'ordre de 2,20 € TTC par mètre cube (comme en 2020).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service de production et de distribution d'eau potable 2021

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Température dans les salles

M. le Maire informe que des mesures de la température ont été mises en place dans le cadre du plan de la sobriété énergétique.

Des mesures ont aussi été prises pour l'éclairage public qui s'éteint à 21h, sauf dans le centre-ville à

M. le Maire précise que la température du Dojo a été remonté à 16°C et que l'année dernière les températures n'ont jamais dépassé 17°C.

M. le Maire rappelle que tout chauffage d'appoint dans les salles est interdit.

Médecins aénéralistes

M. le Maire confirme le départ des médecins de la maison médicale de la Rue du Huit Mai en janvier 2023. Les recherches de médecins sont en cours.

Un médecin qui devait venir de Loire Atlantique a finalement changé d'avis.

M. le Maire invite les conseillers à relaver l'information de la recherche de médecins.

Une rencontre est prévue avant Noël avec l'Agence Régionale de Santé et plusieurs Maires du territoire car notre territoire a été reconnu « territoire tendu » concernant la couverture en médecins généralistes. Un Contrat Local de Santé est aussi en cours et doit être signer en Communautés de Communes « Océan Marais de Monts » et « Challans Gois Communauté » le 15 décembre prochain.

Bilan Téléthon

Sophie BRIÉE annonce que 5 000€ ont été récoltés sur le week-end. Ce fut une très belle journée avec un bel élan de solidarité.

Fête des Halles

Sophie BRIÉE demande la présence des élus pour la soirée remerciement de la Fête des Halles le 9 décembre à 19h, salle de l'Ardoise Verte.

Concert Gospel

Sophie BRIÉE rappelle le Concert Gospel qui aura lieu le 11 décembre à la salle polyvalente.

Grippe aviaire

Stéphane DELAPRÉ rappelle que la grippe aviaire continue. Il vient d'être mis sous surveillance par la

Il faut recommuniquer auprès de la population que les volailles doivent être placées sous filet ou abritées.

Abribus Route des Sables

Laurent DENIS remercie pour l'aménagement qui a été fait Route des Sables pour sécuriser l'arrêt de bus pour les jeunes.

Analyse des Besoins Sociaux

Denis TESSON informe que le Café Germaine aura lieu le samedi 10 décembre sur le parking du Super U. Le but est d'aller à la rencontre de la population pour recueillir les besoins de chacun sur la commune.

Assistantes maternelles

Isabelle BLANCHARD s'interroge si une demande n'a pas été faite sur le manque d'assistantes maternelles sur la commune?

Denis TESSON répond qu'en effet il y a des demandes pour des heures atypiques, tôt le matin ou tard le soir. Sophie BRIEE souligne que le métier d'assistante maternelle est soumis à de trop grosses contraintes de la Protection Maternelle Infantile (PMI) qui découragent l'installation de nouvelles assistantes maternelles.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 23 janvier 2023

Absents ayant donné pouvoir : M. BÉHAR Nicolas à M. DENIS Laurent, Mme ROUSSEAU Danièle à Mme DOUX Fabienne, M. SANCHEZ Michel à M. BILLON Jean-Yves

Absente: Mme POTIER Alizée jusqu'à la délibération n°02/23

Excusés: M. PILLET Jean-François, Mme BODIN Françoise

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 - Travaux de rénovation d'un bâtiment communal pour mise à disposition d'association

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du bâtiment communal situé rue du Puits Pineau pour une mise à disposition de l'association l'Outil en Main constituent des opérations éligibles à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 au titre de l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le programme de travaux de rénovation du bâtiment communal situé rue du Puits Pineau pour une mise à disposition de l'association l'Outil en Main
- D'approuver le plan de financement suivant et de solliciter de l'Etat une subvention à hauteur de 50 % du montant prévisionnel global de l'opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023:

		Montant HT
DÉPENSES	Études: - Coordonnateur SPS - Contrôleur technique - Maîtrise d'œuvre - CHABROL - Missions de base - Suivi travaux	1734 € 2340 € 4800 € 31716 €
	Travaux	264 300 €
	TOTAL	304 890 €
RECETTES	Subvention d'Etat 2023 (50 % du montant prévisionnel global)	152 445 €
	Autofinancement	152 445 €
	TOTAL	304 890 €



L'Aluette n°168 - Avril 2023 L'Aluette n°168 - Avril 2023

VIE DU CONSEIL VIE DU CONSEIL

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 – Rénovation énergétique de la Mairie

Alizée POTIER entre dans la salle et prend part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de remplacement de la chaudière fioul de la Mairie par une pompe à chaleur constituent des opérations éligibles à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 au titre de la rénovation thermique et transition énergétique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 60% du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de rénovation énergétique de la Mairie
- D'approuver le plan de financement suivant et de solliciter de l'État une subvention à hauteur de 60 % du montant prévisionnel des travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 :

		Montant HT
	<u>Études</u> : - Étude énergétique Nergik	2 500 €
DÉPENSES	Travaux : - Remplacement de la chaudière fioul par l'installation de pompes à chaleur	60 893 €
	TOTAL	63 393 €
RECETTES	Subvention d'État 2023 (60 % du montant prévisionnel global)	38 035,80 €
	Prime Certificat d'Économie d'Énergie	4 000 €
	Autofinancement	21 357,20 €
	TOTAL	63 393 €

École Saint Joseph – Demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école privée Saint Joseph a adressé à la commune une demande de subvention pour un voyage scolaire des CE1, CE2, CM1 et CM2 qui aura lieu du 30 mai au 1^{er} juin 2023 en Val de Loire. Ce voyage concerne 68 enfants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la part restante à payer pour les familles est de 180 € par enfant.

L'école sollicite une participation financière exceptionnelle de la commune afin de baisser le montant du restant à régler par les familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'école privée Saint Joseph une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 € par enfant soit un total de 4 080 € pour le financement du voyage scolaire des CE1, CE2, CM1 et CM2 en Val de Loire du 30 mai au 1er juin 2023

VOTE: OUI: 20 NON: 3 ABSTENTION: 2

Cabinets médicaux de la Résidence Billon - Fixation des loyers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux pour la création de cabinets de consultations médicales à l'étage de la Résidence Billon situés 7 A Grand'Rue sont achevés et qu'il convient désormais de fixer le tarif des loyers des bureaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs des loyers des cabinets de la Résidence Billon situés 7 A Grand Rue tels que suit :

DÉSIGNATION DU BUREAU	TARIF DU LOYER	
Bureau n° A 101	345 € par mois ou 20 € par jour	
Bureau n° A 102	360 € par mois	
Bureau n° A 103	355 € par mois	
Bureau n° A 104	375 € par mois	
Bureau n° A 105	375 € par mois	
Bureau n° A 106	550 € par mois	
Bureau n° A 107	480 € par mois	

- Précise que les charges ne sont pas comprises dans le paiement du loyer et s'élèvent à 50 € par mois et par bureau. Ces charges comprennent les factures d'eau, d'électricité, l'entretien des parties communes et la maintenance des extincteurs.
- Précise que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} février 2023.

Lotissement communal chemin de Saint Louis -Modification du projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé un projet de création d'un lotissement communal situé Chemin de St Louis comprenant 14 lots individuels et 6 logements sociaux par une délibération n°69/2022 du 5 septembre 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le plan d'aménagement a été modifié de manière à agrandir l'ilot dédié aux logements sociaux, pour passer de 14 lots individuels et 6 logements sociaux à 13 lots individuels et 9 logements sociaux.

Monsieur le Maire présente l'estimation en phase AVP du quartier d'habitation « chemin de Saint Louis ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que suit :

- Lot 1: Terrassement - Voirie - Assainissement

EU-EP: 307 175 € HT - Lot 2: Réseaux souples: 67 200 € HT

- Lot 3: Espaces verts: 9 960 € HT

Soit une enveloppe prévisionnelle globale de 384 335 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement modifié du lotissement communal situé Chemin de St Louis comprenant 13 lots individuels et 9 logements sociaux
- Décide d'approuver l'enveloppe prévisionnelle globale du montant des travaux de 384.335,00 € HT telle que suit :

-Lot1: Terrassement - Voirie - Assainissement

EU-EP: 307 175 € HT

Lot 2: Réseaux souples : 67 200 € HT
 Lot 3: Espaces verts : 9 960 € HT

Lotissement L'Obione – Approbation de la convention de transfert des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du lotissement « L'Obione », situé chemin du Fief Buord, il convient de conclure avec le lotisseur, la SARL SIPO PHILAM, dont le siège social est situé 6 rue Le Corbusier, aux Sables d'Olonne (85180), une convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement, lesquels comprennent entre autre la voirie, les espaces verts, les différents réseaux, les bassins d'orage et les fossés.

Monsieur le Maire précise que le transfert aura lieu à titre gratuit et que la conformité des travaux sera vérifiée par les services de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs à conclure avec le lotisseur, la SARL SIPO PHILAM, dont le siège social est situé 6 rue Le Corbusier, aux Sables d'Olonne (85180), dans le cadre du lotissement « L'Obione » situé chemin du Fief Buord

VOTE: OUI: 21 ABSTENTION: 4

Dérogation au principe de repos dominical pour les commerces de détail au titre de l'année 2023 – Avis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon l'article L.3132-26 du Code du travail, le Maire peut, après avis du Conseil municipal, décider de déroger

au repos dominical pour les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que seuls les salariés volontaires, ayant donné leur accord par écrit à leur employeur, peuvent travailler le dimanche sur autorisation du Maire (article L.3132-25-4 du Code du travail).

Le salarié travaillant le dimanche sur autorisation du Maire, doit bénéficier d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée du travail équivalente (article L.3132-27 du Code du travail).

Le salarié dont le repos dominical a été supprimé dans le cadre d'une dérogation municipale a droit à un repos compensateur équivalent en temps.

Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant un jour férié légal, le repos compensateur sera obligatoirement donné le jour de cette fête.

De plus, lorsque le repos dominical a été supprimé le jour d'un scrutin national ou local, les employeurs doivent aménager le temps de travail des salariés pour leur permettre d'exercer leur droit de vote, sans qu'ils aient besoin de faire usage du vote par procuration (article L.3132-26-1 du Code du travail).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'arrêté doit préciser les mesures de compensation envisagées pour les salariés, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le principe d'une dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail portée à cinq dimanches de 2023 selon la liste suivante : le 30 avril, le 7 mai, le 28 mai, le 24 et le 31 décembre.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'arrêté du Maire devra être pris après avoir recueilli l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le principe d'une dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail portée à cinq dimanches de 2023 selon la liste suivante : le 30 avril, le 7 mai, le 28 mai, le 24 et le 31 décembre
- Décide de solliciter l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées

VOTE: OUI: 22 ABSTENTION: 3

8

9

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille DUPUY suite au décès de Jean-Marc DUPUY
- de la part de la famille CESCA/BONNIN suite au décès de Bryan PAYE
- de la part de la famille BILLON suite au décès de Michel BILLON

Opération « Un arbre, Une naissance »

M. le Maire annonce l'opération « Un arbre, Une naissance » le 11 février 2023, Chemin de Sainte Catherine pour les bébés nés en 2021.

Dossiers médicaux de la Maison Médicale Rue du 8

M. le Maire informe l'assemblée que les dossiers médicaux peuvent être remis aux patients les 23, 24 et 27 janvier de 9h à 12h30 dans l'ancienne bibliothèque au Centre Charles Bossis.

Dates à retenir :

M. le Maire donne les dates des prochains conseils municipaux et Commissions Finances:

- 27 février 2023 à 19h30 : Conseil municipal DOB
- 6 mars 2023 à 19h : Commission finances
- 20 mars 2023 à 19h30 : Conseil municipal Budget
- 3 avril 2023 à 19h : Commission finances
- 17 avril 2023 à 19h30 : Conseil mun. Subventions

Hôtel du Marché

Isabelle BLANCHARD fait remonter une question au sujet de l'Hôtel du Marché qui serait à vendre. Le Maire répond qu'il n'a pas d'information sur la vente de cet établissement par le propriétaire.

Isabelle BLANCHARD se demande si ce serait intéressant pour la commune de préempter vu le projet d'aménagement du centre-bourg?

M. le Maire répond que la préemption ainsi que la réhabilitation du bâtiment seront trop onéreuses pour la commune. C'est certain qu'il y a un beau potentiel et un beau projet à faire.

Sobriété énergétique

Pauline PINEAU demande, dans le cadre de la sobriété énergétique, les économies réalisées avec la diminution de l'éclairage et des décorations de Noël.

Le Maire répond que la diminution de l'éclairage générera une économie de 18% sur la facture énergétique.

Pauline PINEAU considère que Beauvoir Sur Mer fait triste la nuit, surtout quand on arrive de Saint Gervais, mais elle comprend les actions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie.

Le Maire souhaiterait conserver de l'éclairage sur les parkings des salles communales.

Fibre dans les marais

Stéphane DELAPRÉ rappelle que les travaux pour la fibre dans le marais ont ruiné les routes de marais.

Les travaux ont été fait à la très mauvaise période pour les routes.

Le Maire répond qu'il sera demandé à Vendée Numérique de remettre les routes en l'état.

Fête du Jeu

Alizée POTIER rappelle que si les élus sont disponibles pour aider à l'organisation de la Fête du Jeu, il faut le faire savoir à Michel SANCHEZ.

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

05/01 - M. et Mme DEBAS 8 impasse des Emeraudes Véranda

> 05/01 - M. et Mme BRAUD 16 chemin de la Rondelière Pergola et extension

05/01 - ROQUAND Jocelyne 7 rue du Stade Abri de jardin et clôture

24/01 - PODAVIGNE Renée 14 rue du Groupe Scolaire Abri voiture

> 10/02 - BESSEAU Stéphane 33 chemin du Puits Neuf Piscine

07/03 - CHRISTOPHE Jean 21 chemin des Etangs Abri de voiture

22/03 - RETY Noëlle 34 rue des Peupliers Abri de jardin

22/03 - BRARD Thierry et Valérie 9 impasse des Sportifs Piscine et local technique

30/03 - MILCENT Sébastien 9 rue de la Baudrie Extension

Permis de construire

11/01 - MAES Frédéric 13 chemin des Coquelicots Extension d'un garage

> 27/01 - M. et Mme GABORIT 80 bis chemin de la Chèvre Démolition d'un hangar et Extension d'un garage

31/01 - M. DUPE et Mme BURGAUD Chemin de la Commanderie

22/02 - BATARD Jérémy 5 impasse Jean-Marie BAUD Extension d'une maison et construction garage

Extension d'un entrepôt artisanal

24/02 - BILLET Walter 62 rue de Nantes

07/03 - THOMAS Lionel

72 rue du Stade

14/03 - PEAUD Rudy et POTIER Tiffany 4 impasse de l'Avocette Maison

> 21/03 - BOMPOINT Armelle 11 rue du Hameau de Bel Air Maison

04/04 - M. et Mme CHARPENTIER 58 rue du Stade Garage



VIE MUNICIPALE VIE MUNICIPALE

Naissances

Le 19/09/22 : Maé DURUISSEAU BROSSARD de Thomas DURUISSEAU et Margaux **BROSSARD**

Le 2/01 : Victor BÉHAR de Nicolas BÉHAR et Dorothée PASQUIER Le 15/01: Amaya BATARD de Jérémy BATARD et Audrey BROSSARD

Le 4/02 : Paola PETIGAS de Jérémy PETIGAS et Elsa PASQUIER

Le 11/03: Andréa RIVAULT de Jonathan RIVAULT et Fiorella BARONE

Décès

Le 3/01 : Joséphine ABASCAL veuve GONZALEZ SAINZ, 94 ans

Le 5/01: Josephine DELAVAUD veuve DELAPRÉ, 91 ans

Le 6/01: Jean PETIT, 83 ans

Le 6/01 : Colette LÉVÊQUE veuve

EUSTACHE, 85 ans

Le 9/01 : Bryan PAYÉ, 22 ans

Le 10/01: Maltide BURGAUD veuve BERNARD, 94 ans

Le 11/01: Léa LÉNARD veuve

MILCENT, 89 ans

Le 15/01 : Colette BERTRAND épouse BILLEREAU, 86 ans

Le 22/01 : Léontine BETUS veuve

RENAUD, 96 ans

Le 25/01: Eugène GIEMZA, 74 ans Le 29/01: Véronique LACROIX, 57 ans

Le 29/01: Armand PHILIPPEAU, 87 ans Le 31/01: Raymond FOYER, 81 ans

Le 5/02 : Marie BELLANGER veuve

BURGAUD, 72 ans

Le 6/02: Michel DURAND, 84 ans

Le 8/02: Jean-Claude DENIS, 81 ans

Le 16/02: Bernard PROVOST, 75 ans

Le 1/03 : Danielle BERTHOMÉ

veuve MILCENT, 75 ans

Le 2/03: Marcelle VASCHE veuve

MARNEFFE, 89 ans

Le 3/03: Denise BILLON veuve RABALLAND, 88 ans

Le 4/03: Yvonne CANTIN veuve

BILLON, 91 ans

Le 12/03: René BILLON, 81 ans

Le 16/03: Michel PUECH, 79 ans

Le 23/03: Philippe FRANCHETEAU,

Le 29/03: Laurent RICOLLEAU,

Le 21/02 : Marie RETUREAU, 90 ans Le 31/03 : Nicole RÉTHORÉ, 82 ans

Ça s'est passé...

Fête du Jeu - dimanche 5 février

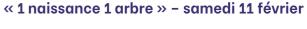
Pour sa septième édition, la Fête du Jeu a attiré plus de 400 personnes à la Salle polyvalente. Organisée par la municipalité de Beauvoir sur Mer, en partenariat avec la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », les associations Tas de Beaux Jeux, Faites vos jeux 85 et Terres Insolites, la boutique Trop Fastoche, le Jardin de la Cure, le Relais Petite Enfance de Challans Gois Communauté, l'évènement a rassemblé plusieurs générations pour le plaisir de tous.

En plus de proposer de jouer librement à un grand panel de jeux de société et de jeux en bois, de nombreuses animations ont été prévues tout au long de la journée avec des lectures de contes, ateliers de motricité pour les enfants, ateliers de type Montessori, coloriage, courses de karts à pédales, tirages de tombola, initiation à l'Aluette, atelier ludiolfactif, tournoi de Skyjo et escape game.

Nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour une prochaine Fête du Jeu, haute en couleur et en animations!



De haut en bas: Jeux en bois géant, jeux de société à disposition avec les conseils des associations "Tas de Beaux Jeux" et "Faites vos jeux 85" et course de karts à pédales.



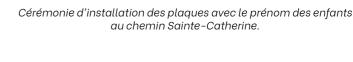
C'est sous un très beau soleil que s'est déroulée l'opération « 1 naissance 1 arbre », proposée par la municipalité en partenariat avec la Région Pays de

La commune de Beauvoir sur Mer a planté un arbre par jeune belvérin né en 2021 dont la famille a répondu favorablement à l'opération. En tout, ce sont donc 15 arbres fruitiers qui ont été plantés au niveau de la sente douce du chemin Sainte-Catherine, reliant l'avenue des Moulins et la rue Opale (dans le lotissement du Puits Neuf).









Ça s'est passé... [suite]

Bike & Run - dimanche 26 mars

4 courses étaient organisées ce dimanche 26 mars à Beauvoir sur Mer dans le cadre de la septième édition du Bike & Run du Pays du Gois.

Organisée par la municipalité en partenariat avec le comité départemental de triathlon et le Comité d'organisation du Vélo belvérin, cette épreuve sportive a rassemblé 120 sportifs concourant en binôme : un équipier à pied et l'autre à vélo, en échangeant régulièrement les rôles.

De nombreux sportifs, petits et grands, sont venus se frotter à ce parcours rigoureux à travers le bocage et des chemins boisés de Beauvoir sur Mer.

Cette année, le parcours a été légèrement rallongé et a également emprunté le nouveau parcours de cyclocross dans l'enceinte du Complexe sportif.

Félicitations à tous les participants, bénévoles et membres de l'organisation pour cette belle épreuve!



Différents participants, adultes et enfants, lors du Bike & Run 2023.

De nombreuses animations au restaurant scolaire

L'équipe du restaurant scolaire a proposé aux enfants un véritable tour du monde gustatif avec l'organisation de plusieurs repas à thème.

Depuis la rentrée de septembre, Cécile GARIOU (la cheffe cuisinière du restaurant) et son équipe ont proposé des repas autour de la thématique des 7 merveilles du monde (Jordanie – 29 septembre, Inde – le 24 novembre, Chine – 19 janvier, Brésil – 3 février, Mexique – 19 mars) ainsi que des animations autour du raisin (6 octobre) et du fromage (9 mars). D'autres repas à thème seront organisés prochainement avec le Pérou en mai et l'Italie en juin.

Ainsi, les jeunes belvérins ont ainsi pu découvrir des saveurs qu'ils n'ont pas forcément l'habitude de manger.

En haut : Menu proposé à l'occasion du repas sur la Chine. À droite : l'équipe du restaurant scolaire (manquante sur la photo : Caroline COURVALLET).

« Boucles douces » - mardi 21 mars

La Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" a proposé, dans le cadre de l'opération "Premières Pages" menée par la Direction des Bibliothèques de Vendée, un spectacle destiné à la petite enfance.

Les 36 jeunes enfants présents, âgés entre 5 mois et 3 ans, ont pu découvrir un spectacle enivrant proposé par la compagnie du Théâtre des 7 Lieues, basée à Nantes.

Le spectacle « Boucles douces » aborde tout en douceur le thème de la naissance, de la joie d'être un bébé.



L'espace d'une matinée, la Bibliothèque – Ludothèque "Le 3" s'est transformée en une petite salle de théâtre.

À venir...

Ramassage de déchets en centre-ville - dimanche 4 juin

Dans le cadre des actions proposées par la Commission citoyenne et pour maintenir la qualité de son cadre de vie, la Municipalité de Beauvoir sur Mer vous convie à une nouvelle action en faveur de l'environnement en organisant une matinée ramassage des déchets.

L'initiative aura lieu, cette fois-ci, en centre-ville (dans les rues, parcs et Complexe sportif, de 9h à 12h. Le temps de participation est libre (en fonction des disponibilités de chacun). L'accueil des participants s'effectuera en Mairie sur toute la durée de l'opération.



Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Ne pas oublier de prendre une paire de gants.

Le rendez-vous est donné, nous vous attendons nombreux et vous remercions par avance pour votre participation.

Café-sénior - mardi 13 juin



En collaboration avec le Pôle Prévention de Challans Gois Communauté, un groupe de bénévoles a le plaisir de vous convier à des rencontres à thèmes, variant au gré de vos expériences et de vos passions (livres, poésies, films, peintures, annecdotes, objets, etc.), au sein de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » de 14h30 à 16h30.

Atelier gratuit, sur inscription au 02 51 93 56 73.

Balade fleurie - samedi 27 mai

Une sortie nature printanière est proposée par la Commission citoyenne de la commune pour partir à la découverte des fleurs et ambiances paysagères présentes sur notre territoire.

Sur un parcours de 4 km, Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts de la commune, vous partagera son savoir-faire, sa passion pour l'horticulture et se fera un plaisir de vous délivrer également quelques précieux conseils pour entretenir votre jardin (plantation, arrosage...).

Informations pratiques:

Distance: 4 km / Durée de la visite: environ 2h30

Rendez-vous à 8h30 à la Mairie

Gratuit, sur inscription au 02 51 68 70 32







VIE MUNICIPALE VIE MUNICIPALE

À venir... [suite]

Fête de la Musique & Goûter à la Musique - mercredi 21 juin

Pour célébrer la traditionnelle Fête de la musique, la Municipalité vous donne rendezvous sous les Anciennes Halles à partir de 18h30.

Pour cette soirée, les organisateurs ont souhaité vous proposer sur scène plusieurs formations musicales locales, dynamiques et entraînantes.

Ce sera l'occasion de passer un moment agréable, festif et convivial, en famille ou entre amis.

Une buvette et un point restauration seront disponibles sur place.

Cette année, le 21 juin tombant un mercredi, le Goûter à la Musique (Fête de la Musique destinée aux enfants) sera organisé le même jour que la Fête de la Musique.

Cette animation gratuite vise à proposer aux enfants un concert qui leur est adapté, suivi d'un goûter distribué par le Conseil Municipal des Enfants.

Vous retrouverez plus d'informations prochainement sur la page Facebook "Ville de Beauvoir sur Mer" ainsi que sur le site Internet www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Foulées du Gois - samedi 10 juin

Depuis plus de 30 ans, l'incontournable évènement sportif belvérin, organisé par « Les Amis du Gois », revient cette année le samedi 10 juin 2023.

De très nombreux sportifs, enfants et adultes, sont attendus pour fouler les célèbres pavés du Passage du Gois.

Comme d'habitude, les meilleurs coureurs s'affronteront à marée montante.

Venez nombreux battre les pavés du Gois et soutenir les athlètes!



Plus d'info: www.lesfouleesdugois.com

Dis-moi la Vendée - mardi 23 mai

Proposé par Familles rurales Vendée, "Dismoi la Vendée" est un projet culturel en direction d'un large public séniors.

Une journée est organisée à Beauvoir sur Mer avec deux circuits de randonnée (5 et 10 km) permettant la découverte du patrimoine naturel et l'histoire locale animéE par des bénévoles passionnés.

Participation sur réservation auprès de Familles rurales Vendée au 02 51 44 37 70.

www.famillesrurales85.org

Interview avec...

Entretien avec Virginie CAMERLYNCK, directrice de l'ASSOLI.

En quelques mots, quelle définition peut-on donner de l'ASSOLI?

C'est avant tout un lieu de rencontres, de partages et d'échanges destiné à tous les habitants, dès l'âge de 3 ans ! En ce sens L'ASSOLI est pluri-

générationnelle. Elle se veut également intergénérationnelle, puisque les enfants et les ados rencontrent les séniors dans le cadre de projets de solidarité envers nos ainés. L'ASSOLI propose à tous ces habitants de partager des moments ensemble : de se croiser, d'interagir, de coopérer et de s'enrichir.

Les animateurs impulsent des dynamiques collectives, donnent envie aux participants de s'inscrire dans différents projets collectifs, aident à leur mise en place et sont à l'écoute des besoins des habitants.

La salle des aventuriers, celle des Minions, l'espace Ados, l'accueil "Blablassoli" permettent aux adhérents de goûter à une grande diversité d'activités. Il suffit d'aller consulter le site internet ou la page Facebook afin de découvrir la variété des activités, des manifestations, des ateliers adultes, des sorties proposées sur l'année.

Quand êtes-vous arrivée dans vos nouvelles fonctions?

Le 17 octobre 2022. Bien que mon arrivée soit récente, ces quelques mois ont été très riches, que ce soit en enseignement mais également en rencontres.

Quel est votre rôle dans le fonctionnement de l'ASSOLI?

Mon rôle est avant tout de fédérer les équipes et les adhérents autour des projets de l'ASSOLI et des valeurs qu'elle défend : le respect mutuel, la solidarité. le vivre ensemble.

Il est aussi de développer le lien entre l'équipe et nos partenaires (acteurs locaux de l'action sociale, CCAS, structures institutionnelles de notre territoire, associations locales, associations sportives, structures culturelles, écoles, etc.) afin que nous puissions agir en concertation au service des populations.

Que souhaitez-vous continuer d'apporter à l'ASSOLI?

Je souhaite œuvrer afin que l'ASSOLI permette aux habitants de se retrouver autour d'idées : mon rôle est d'accompagner le conseil d'administration afin qu'il transforme les idées en projets qui seront mis en place dans les 4 communes de la zone d'intervention de l'Association : Beauvoir sur Mer, Saint-Gervais, Saint-Urbain et Bouin.



De gauche à droite : Charles HALLIER, Céline AUGER.

Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au rèalement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Virginie CAMERLYNCK et Élodie GUÉRINEAU.

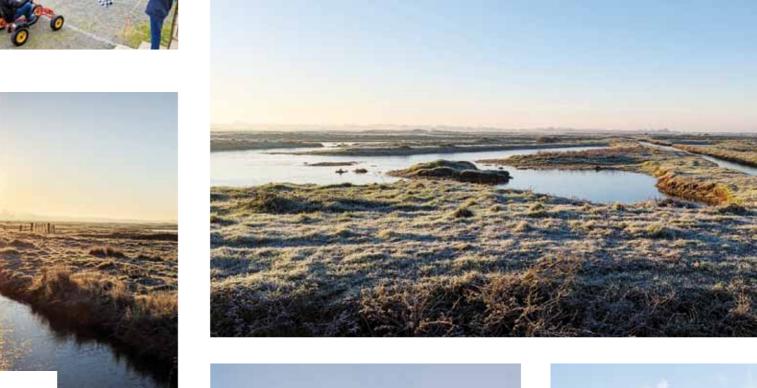
mon hiven



















Budget municipal : des résultats 2022 excédentaires

L'année 2022 s'est clôturée avec un résultat positif (hors reports) de 868582€ pour la section de fonctionnement.

Bien que les dépenses réelles de fonctionnement aient augmenté en 2022 du fait de l'inflation sur les coûts énergétiques et de l'augmentation du point d'indice sur les charges de personnel, le résultat 2022 permet de dégager un autofinancement satisfaisant pour le financement de projets rage public notamment, ni du dispositif d'investissement.

Cependant, le budget 2023 devra être prudent, du fait de l'incertitude sur l'augmentation des coûts énergétiques.

En effet, le SyDEV annonce un doublement de la facture entre 2022 et 2023 pour la consommation électrique relative à l'éclairage public et à la consommation pour les bâtiments publics. Cette annonce ne tient pas compte des mesures locales de réduction de l'éclai-« amortisseur d'électricité » dont pourrait bénéficier la commune.



Budget 2023 : un juste milieu entre prudence et avancée des projets

Les orientations du projet de budget 2023 ont pour objets la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre de projets majeurs d'investissement.

Budget fonctionnement 2023

5.76 M€

FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal a voté un budget 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 5 759 124 €.

RÉPARTITION DES **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** :

24.9% 31.2% 26.1% 8.1% 9.7% Virement à la section

Charges à caractères générales

(essentiel des charges de fonctionnement des structures et des services: eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures scolaires, fournitures d'entretien des bâtiments, contrats de maintenance. assurances...)

Charges de personnel

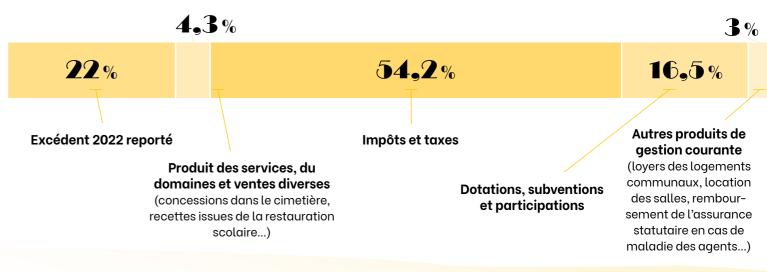
d'investissement

Autres charges (intérêts d'emprunt. amortissements. atténuations de produits)

Autres charges de gestion courante

(subventions aux associations, cotisations aux syndicats, indemnités des élus)

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



NVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget communal prévoit pour 2023 les principaux projets suivants :

- 250 000 €: lancement de la première phase de travaux d'aménagement du centre-bourg à l'automne (aménagement du parking devant l'Hôtel du Marché)
- 300 000 €: réfection de plusieurs rues et chemins (Chemin de l'Ormeau, rue des Jacobins, rue des Tamaris, chemins du Petit Enfer, de l'Hermitage et de la Vrignée)
- 400 000 € : Réalisation des travaux d'aménagement du lotissment communal chemin de St Louis
- 80 000 € : rénovation du système de chauffage de la mairie (remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur)
- 50 000 € : sécurisation de la voute du chœur de l'Église St Philbert
- Poursuite des travaux de rénovation de la Chapelle St Goustan de l'Église St Philbert, dont les dépenses de travaux ont été engagées fin 2022

FISCALITÉ 2023

Au-regard de l'importance des projets en cours et de la nécessité de conserver des marges de manœuvre financières pour mener l'action publique, le Conseil Municipal a voté pour 2023 une augmentation de 1% des taux d'imposition pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

Le Projet de loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement, après 12 années de gel ou de baisse, ainsi qu'un nouveau dispositif pour le fonds d'accélération de la transition écologique appelé « Fonds Vert ».

L'État va ainsi subventionner les programmes d'action qu'il aura fléché, portant sur l'adaptation au changement climatique, sur le renforcement de la performance environnementale ou sur l'amélioration du cadre de vie.

L'État prévoit également une augmentation généralisée de +7,1% des bases des impôts qui s'appliquera pour 2023.

L'Aluette n°168 - Avril 2023 L'Aluette n°168 - Avril 2023

VIE MUNICIPALE VIE MUNICIPALE

Restaurant scolaire : résultats de l'enquête de satisfaction

Deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées au restaurant scolaire auprès des enfants, sur le principe de pastilles vertes et pastilles rouges.

La première enquête a récolté 75 % de pastilles vertes, un excellent résultat comparativement aux enquêtes réalisées dans d'autres établissements scolaires par le prestataire.

Le second sondage a obtenu des résultats encore plus marqués avec un pourcentage de 83,50 % de pastilles vertes, soit une moyenne globale à 79,25 %.

Si l'on compare ces deux enquêtes aux différentes réalisées, encore une fois bien entendu sur le même principe et sur les mêmes classes d'âges, le restaurant scolaire de Beauvoir sur Mer se classe en première position de ceux gérés par le prestataire « Ansamble ».

Cette « note » traduit l'engagement de Cécile GARIOU, la cheffe cuisinière, et de l'équipe dans son ensemble.





Cécile GARIOU et l'équipe du restaurant scolaire en action.

Une belle récompense décernée à l'EHPAD des Mathurins

Le prestigieux label « Best of Gastronomie », qui regroupe des professionnels des métiers de la cuisine, de l'alimentation et des boissons dans de nombreux pays, vient d'être décerné à l'équipe des cuisines de la maison de retraite belvérine.



Monsieur le Maire accompagne D. Philippot (directrice) et l'équipe des cuisines de l'Ehpad: T. Duruisseau (chef), M. Rondeau, D. Boucard, J. Tastard, A. Rose, V. Porcheret et F. Martins

Pour cela, un audit a été réalisé par un représentant de l'association « Best of Gastronomie » réunissant des experts du milieu de la cuisine.

Ils attribuent ainsi des prix selon un certain nombre de critères.

- « Sur 170 pays, nous sommes fiers d'avoir été le seul Ehpad, en France, à avoir obtenu le titre de Best of Gastronomie 2022 pour le goût »
- Delphine Philippot, directrice de l'établissement.

Cette magnifique distinction vient récompenser le travail du chef Thomas Duruisseau et des efforts de tout un collectif.

L'accent a été mis, depuis plusieurs mois, sur une volonté d'amélioration des repas proposés aux résidents, aussi bien en termes de qualité que de présentation afin d'apporter une qualité de vie à nos aînés et leur donner le plaisir de







Façade de l'établissement depuis la rue du Puits Pineau.

Bruits de voisinage : rappel des règles

Afin de maintenir un cadre de vie agréable, il est important de lutter contre les nuisances sonores. Pour préserver des nuisances en matière de bruits de voisinage, voici un petit rappel des règles :

- 1- Sur la voie publique, lieux accessibles au public, ainsi que dans les lieux privés extérieurs (cours, jardins, terrasses, voies...), ne doivent pas être émis des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition ou par l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle qu'en soit leur provenance, et notamment ceux susceptibles de provenir :
- de chants et cris de toute nature ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur; de la diffusion de messages par mégaphone ou micro ;
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices ;
- du stationnement prolongé de véhicules, moteurs
- des travaux bruyants d'entretien de réglage de moteurs et de réparation de véhicules (les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées);
- des cyclomoteurs utilisés en dehors des infrastructures de transport et dans des conditions entraînant une gêne pour les riverains (dispositif d'échappement modifié, usage intempestif du moteur à l'arrêt, etc.)

Des conditions dérogatoires peuvent être fixées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

- 2- Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, bétonnières, tronçonneuses, etc.) sont autorisées dans les créneaux suivants, par arrêté préfectoral :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Des contrôles sur les logements mobiles

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, de futures opérations du service de Police Municipale de Beauvoir sur Mer seront menées, concernant le nombre croissant d'occupation des sols non déclarés.

Tout propriétaire de camping-car, autocaravane, caravane, mobil-home, conteneur ou autre logement mobile doit impérativement vérifier sa conformité selon le Plan Local d'Urbanisme

Pour toute question, merci de vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie.



Une qualité du cadre de vie à maintenir

Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »

« Le 3 » passe à l'heure d'été

À compter du 1^{er} avril, la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » passe en heures d'été et fait évoluer ses périodes d'ouverture!

Voici les jours et horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre :

Mercredi: 10h > 12h & 15h > 18h

Jeudi: 10h > 13h30 Vendredi: 16h > 18h30 Samedi: 10h > 12h



Téléphone : 02 72 75 01 16



Des soirées jeux organisées cet été

Cet été, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » proposera quatre soirées jeux, gratuites et ouvertes à tous, les mardis 18 et 25 juillet ainsi que 1er et 8 août.

Que vous veniez seul ou à plusieurs, ces soirées à thème offriront la possibilité à chacun de jouer librement.

Jeux en bois, speed gaming et jeux d'enquête, voici les premiers thèmes sélectionnés pour ces soirées ludiques.

L'équipe du « 3 » sera là pour vous initier aux jeux mis à disposition.



De nombreux jeux seront proposés lors de ces soirées.

Installation d'un « espace convivialité » au sein de la Bibliothèque – Ludothèque

Pour profiter d'un moment encore plus agréable, les lecteurs peuvent désormais se poser dans l'espace "Actualités" pour lire ou discuter en dégustant café, thé ou tisane mis à leur disposition gracieusement.

Toujours dans l'esprit de tiers-lieu, la bibliothèque municipale a donc créé cet espace "comme à la maison", chaleureux et amical.

Toute l'équipe de la Bibliothèque -Ludothèque vous attend pour découvrir ce nouvel espace de convivialité!





L'espace convivialité du « 3 »

Du nouveau chez les commerçants belvérins

Le bar « Le Skipper » change de propriétaire

Ayant une longue histoire à Beauvoir sur Mer (d'abord connu sous le nom de « Café St Éloi »), le bar « Le Skipper » a changé de propriétaire. Courant avril, Axel TULET a repris le flambeau de cet établissement qu'il souhaite renommer « Le Repaire ».

Ce n'est pas le seul changement que souhaite opérer le nouveau repreneur. En effet, Axel veut y développer la restauration snacking sur la base du burger.

De plus, en musicien passionné, il souhaiterait y organiser régulièrement quelques concerts.

Informations pratiques: Fermeture le lundi soir et le mardi.



Axel TULET.

Une entreprise de décapage ouvre sur la commune

L'entreprise « DECAP ECO 85 », propose aux particuliers et professionnels, un décapage par aérogommage sur tous supports (métal, bois, pierre...), à domicile ou en atelier.

Ce procédé innovant et écologique consiste à projeter, à basse pression, un mélange d'air comprimé et d'abrasif naturel permettant de redonner un nouveau souffle à vos meubles, objets ou équipements.

Devis gratuit.



Information's pratiques:

p.delagneau@decapeco85.fr

06 33 72 35 44

www.decapeco85.fr

Assurances communales santé et dépendance

La commune de Beauvoir sur Mer se mobilise pour proposer aux belvérins des assurances communales, santé et dépendance.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre votre interlocutrice de proximité, Lydie DAVID, par téléphone au 06 14 05 75 25 ou par e-mail à l'adresse suivante : lydie.david.am@axa.fr

Mouvement du personnel

Du renfort aux services techniques municipaux

Olivier BOULOGNE a intégré les effectifs de la collectivité depuis le 1^{er} mars 2023. Précédemment dans une intercommunalité de Loire-Atlantique, il arrive en remplacement d'un poste vacant.

Ayant une formation dans les espaces verts, Olivier dispose d'une belle expérience dans le travail en collectivité territoriale, dont il met en avant l'esprit d'équipe qui en résulte.

Bien qu'il n'ait pas encore eu le temps de voir toutes les facettes du poste, Olivier apprécie la politique mise en place dans la commune au niveau de la gestion des espaces verts avec « une nature maitrisée et non défigurée », en proposant des tailles douces et raisonnées, un choix des essences locales...

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions au sein du service Espaces Verts.



Olivier BOULOGNE



Les travaux de rénovation de la Résidence Billon sont achevés

Les travaux pour la création de 3 logements et de 7 bureaux de consultations médicales à l'étage de la Résidence Billon, sur une superficie totale de 515 m², sont en cours de finition.

Les 7 bureaux de consultations D'un montant total de 611 634 € HT, La municipalité remercie les pratimédicales sont désormais utilisés par un médecin généraliste, une podologue, deux orthophonistes, 170849€ au titre du Fonds de nuisances inévitables occasionune ostéopathe, une kinésiologue Soutien à l'Investissement Local nées durant les 10 mois de ce et une naturopathe.

Les 3 logements devraient, quant à eux, être livrés pour mi-avril 2023.

Le cabinet médical du rez-dechaussée a réouvert courant mars avec un médecin généraliste et quatre infirmières.

Vous trouverez ci-dessous le détail et coordonnées des différents praticiens.



Une partie de la façade de la Résidence Billon, depuis la Grand Rue, pendant les travaux.

ces travaux ont été financés ciens et les riverains pour leur par une subvention de l'État de compréhension au-regard des Département de 31929 € pour la création des trois logements.

(DSIL), et par une subvention du chantier d'ampleur en centre-ville.



Salle d'attente commune entre plusieurs praticiens à l'étage.

Voici un petit récapitulatif des professionnels présents :

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr P. CAILLETEAU: 7C Grand Rue

Tél.: 02 28 10 10 20

Dr E. LALLEMAND: 7 A Grand Rue (Bureau A107)

Tél.: 02 28 17 63 07

INFIRMIÈRES

F. ERIEAU, C. CESCHIUTTI, H. ROBARD et L. BIRON: 7C Grand Rue

Tél.: 02 28 10 10 23

ORTHOPHONISTES

Mme C. BESSONNET-BOURREAU: 7 A Grand Rue (Bureau A105)

Tél.: 07 61 91 11 92

Mme C. MOMMEJA: 7 A Grand Rue (Bureau A104)

Tél.: 06 66 15 35 32

OSTÉOPATHE

Mme P. LEMAITRE-VIOLLET: 7 A Grand Rue (Bureau A102)

Tél.: 06 68 45 34 20

PEDICURE-PODOLOGUE

Mme F. GERVAIS: 7 A Grand Rue (Bureau A106)

Tél.: 02 51 55 19 71

KINÉSIOLOGUE

Mme C. GAUTIER-PONEAU: 7 A Grand Rue (Bureau A103)

Tél.: 06 52 24 03 65

NATUROPATHE

Mme A. DENIS Aurélie: 7 A Grand Rue (Bureau A101)

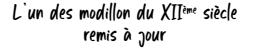
Tél.: 06 70 09 19 77

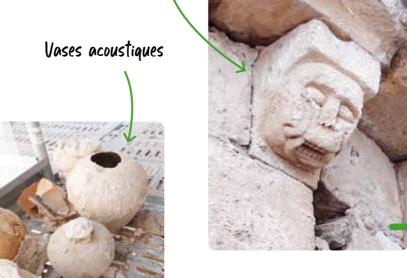
Travaux de l'Église St Philbert : La Chapelle St Goustan délivre ses secrets

Les travaux de rénovation de la Chapelle St Goustan de l'Église St Philbert ont débuté en décembre 2022.

La chaufferie a été démolie, mettant au jour plusieurs modillons datant du XIIème siècle. Ces modillons, très figuratifs pour certains, seront restaurés, et resteront visibles une fois les travaux achevés.

En ouvrant l'oculus du mur Sud, en hauteur, qui sera habillé d'un vitrail, des vases acoustiques ont été découverts dans les pierres de réemploi qui ont servi à boucher cette ouverture. Depuis l'Antiquité, ces pots sont censés augmenter la diffusion du son dans l'édifice, les différentes tailles correspondant à différentes fréquences harmoniques.







Péouverture de l'oculus du mur Sud

Dépose de la toiture de la Chapelle St Goustan







Installation des échafaudages





Le rôle essentiel de l'arbre en ville

Protection de la biodiversité, qualité de l'aire, bien-être de la population... les arbres en ville ont un rôle primordial, qu'il est important de maintenir.

Les arbres en ville ont de nombreuses fonctions particulièrement importantes en milieu urbain :

Qualité et purification de l'air :

Grâce à sa photosynthèse, l'arbre est capteur de gaz carbonique et produit de l'oxygène, améliorant ainsi la qualité de l'air. Un arbre urbain permet de capter 100 grammes de particules fines par an, soit l'équivalent des rejets d'une voiture sur 5500 km.

Lutte contre le réchauffement climatique :

Lors de grandes vagues de chaleur, comme nous avons connu ces dernières années, l'arbre permet de créer des îlots de fraîcheur grâce à l'ombre qu'il procure et l'eau qu'il évapore.

Protection des sols:

L'arbre participe à la bonne tenue des sols par plusieurs biais. D'abord, il améliore la perméabilisation des sols en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et participe au fonctionnement hydrologique. Puis, il limite l'érosion grâce à sa structuration racinaire. Enfin, il apporte au sol de la matière organique lors de la décomposition de ses feuilles.

Préservation de la biodiversité :

L'arbre, accompagné de l'écosystème qui l'entoure, fournit un habitat à différentes espèces animales. Son implantation en ville vis-à-vis de la faune va de pair avec la politique locale de préservation de haies bocagères.

Cadre de vie attractif :

L'arbre en ville permet de créer de la convivialité, un bien-être physique et psychologique pour la population. Selon l'Organisme Mondial de la Santé, la présence d'espaces verts agit sur la santé physique et mentale (lutte contre le stress, diminution des risques cardio-vasculaires, maladies respiratoires...).

Le rôle de la Municipalité pour le maintien de l'arbre en ville :

1/ Entretien des arbres

Beauvoir sur Mer a un patrimoine arboré reconnu et conséquent, dont de nombreux arbres âgés (notamment des chênes). Pour ces arbres, la Municipalité met en place une gestion d'entretien par une taille douce et raisonnée, en aucun cas une coupe drastique sur des branches charpentières qui condamnerait l'arbre à terme.

2/ Évaluation de la bonne santé des arbres

Pour éviter ainsi tout risque de faiblissement qui pourrait entraîner à terme une chute de l'arbre ou de branches.

3/ Plantation et création d'espaces de verdure dans la commune

Le service Espaces Verts communal choisit des essences locales et adaptées à notre climat, préservant ainsi l'ambiance paysagère belvérine.

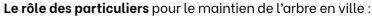
À Beauvoir sur Mer, deux atmosphères paysagères se côtoient : celle du Marais et celle de sa partie bocagère.



Il y a près de 80 essences d'arbres différentes répertoriées sur la commune.



Chêne pédonculé, classé arbre remarquable, situé dans les jardins de l'Ardoise Verte.



1/ Entretien régulier et raisonné

Comme pour les haies, les particuliers doivent limiter autant que possible l'emprise des arbres vis-à-vis de leur voisinage ainsi que sur la voie publique. Cet entretien doit être fait de sorte à ne pas mettre en péril la santé de l'arbre.

2/ Choisir l'essence de l'arbre en fonction de l'environnement où il va être planté

Lors du choix de l'essence, bien anticiper la taille de l'arbre, de son système racinaire, de sa résistance au climat que nous connaissons et prévoir son exposition au soleil. Il existe de nombreuses essences d'arbres, qui peuvent s'adapter facilement à la taille et physionomie du terrain.









Le parc du Cornoir, poumon vert au cœur de Beauvoir sur Mer.

28

29

« En Voiture Simone » : le service bientôt déployé

Le service de déplacement solidaire « En Voiture Simone » est mis en place par les Mairies et les élus des communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain pour apporter une solution de déplacement local.

Le service « En Voiture Simone » sera opérationnel début juin sur les quatre communes.

Pour bénéficier de ce service, en tant que bénévole ou bénéficiaire, vous devrez contacter la référente communale et être adhérent à l'ASSOLI (7 rue St Nicolas, Beauvoir sur Mer - 02 51 54 83 87).

Ce service de déplacement solidaire doit son existence au bénévolat. Pour qu'il perdure et se développe, nous sommes à la recherche de conducteurs bénévoles. Une disponibilité totale n'est pas nécessaire, chacun choisit de donner le temps qu'il veut.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la Mairie au 02 51 68 70 32 ou la référente communale.

Plus de détail sur :

www.mairie-beauvoirsurmer.fr



« En voiture Simone », un service d'aide pour le déplacement



Votre référente communale de Beauvoir sur Mer:

Mme Dominique LABBAYE-BECAUD 06 50 72 37 17

Aménagement du centre-bourg : démarrage des travaux prévus pour septembre

Le premier marché de travaux ayant été déclaré sans suite au-regard du montant trop important des offres reçues par rapport aux crédits disponibles au budget, un second marché public de travaux sera lancé au printemps pour un démarrage au mois de septembre.

Les travaux concerneront, dans un premier, temps le parking devant l'Hôtel du Marché.

Les murets seront démolis, des arbres seront replantés, le stationnement sera traité en pavés joint gazon pour permettre sa perméabilité.

Préalablement à ces travaux, les sondages archéologiques prescrits par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) seront réalisés en juin par les agents de l'INRAP.



Vue aérienne de Beauvoir sur Mer.

Refonte du parking devant l'Hôtel du Marché : première phase des travaux

Du mouvement dans la Zone de la Taillée

Pour faire suite au déménagement de Thouzeau TP dans la Zone Artisanale du Dain, l'entreprise Francheteau (courtier en huîtres) a pris place dans ses locaux rue du Port.

En plus de cette nouvelle entreprise, on retrouve dans la zone de la Taillée les autres activités suivantes :

- Le garage AD
- SARL Casse Auto
- Intercoop Production (site de stockage et de production pour les coopératives maritimes)
- Bâtiment de Challans Gois Communauté : siège du Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer - SMMJB (bureaux et partie technique) et bureaux à louer
- Dépôt de cars Nombalais





Vues de la Zone de la Taillée depuis la rue du Port.



Panneau à l'entrée de la zone.

Pour rappel, voici les entreprises présentes dans la Zone Artisanale du Dain, située en sortie d'agglomération route de Nantes :

- Chaigneau TP
- Thouzeau TP
- La déchèterie de Beauvoir sur Mer Challans Gois Communauté
- Chausson Matériaux
- L'Imprimerie du Marais MAS Publicité
- L'établissement Transports Gaborit (livraison de fioul)
- Le garage Renault LS Auto
- La carrosserie Baud
- Gaudin Maçonnerie
- SARL BBL avec Walter BILLET (charpentier menuisier), Jean-Charles BILLET (bureau d'étude) et Jérôme BILLET (maçonnerie)





Vue du Port du Bec et des établissements ostréicoles et conchylicoles, côté Beauvoir sur Mer.

Une vie économique importante au Port du Bec

Situé à cheval sur les communes de Beauvoir sur Mer et Bouin, et le Port du Bec a toujours tenu une place importante dans la vie économique belvérine.

Aujourd'hui encore, avec des activités tournées vers la mer, la partie située sur Beauvoir sur Mer accueille une vingtaine d'établissements ostréicoles et conchylicoles ainsi que « Chez Melon tout est Bon », point de venté de produits de la Mer (crustacés et coquillages).



VIE ASSOCIATIVE VIE ASSOCIATIVE

Sport

La Pétanque Belvérine

La Pétanque Belvérine est satisfaite cette année, le nombre de licenciés est en augmentation ainsi que la fréquentation du boulodrome une moyenne de 35 à 40 personnes par jour d'ouverture.

Dés le début de l'année nous avons eu un bon résultat car l'équipe Arnaud Jolly, Alex Jolly et Thomas Corcaud a gagné le challenge district à Moutiers les Mauxfaits pour la 2ème fois de suite (photo ci-dessous).

Le concours du cochon ainsi que la triplette véteran ont rencontré un vif succès (photo ci-contre).

Suite à une excellente saison en championnat des clubs régional (CRC) l'équipe de jeunes seniors monte en championnat des clubs national (CNC) (photo ci-dessous).

Les beaux jours arrivent, les championnats et les concours avec...



Vue du boulodrome lors du concours du cochon.

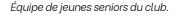


Arnaud Jolly, Alex Jolly et Thomas Corcaud.

Renseignements:

07 68 52 90 67

petanquebelverine3021@gmail.com



Aïkido France Kumano

Enfin! Le 19ème stage International d'Aïkido post-Covid a eu lieu le weekend du vendredi 17 au dimanche 19 mars 2023 à la salle de Beauvoir sur Mer (le dernier était en 2019).

Organisé par le club local d'Axel Tulet la venue du maître Japonais Tasaka Mitsuo, 7^{ème} Dan, était attendue par de nombreux participants de France, de Suisse, d'Espagne et d'Italie.

80 personnes étaient présentes pour assister et suivre les enseignements du maitre qui a fait un allerretour du Japon sur 8 jours pour venir à Beauvoir sur Mer, preuve que ce stage lui tient à cœur.

Le fil conducteur de ce stage était la posture, l'attitude et ce que l'on doit ressentir dans notre corps pour acquérir une puissance sans forcer... Il nous a fait preuve de sa capacité à démontrer son art à 66 ans. Tasaka Sensei est d'une puissance étonnante, nous ne ressentons aucune résistance dans ses mouvements malgré le fait qu'il nous entraîne vers le sol inexorablement, ce que recherche tout aïkidoka dans sa pratique. Même si nous connaissons les techniques, nous y mettons toujours trop de force.

Les cours d'aïkido sont le lundi et le jeudi de 19h à 21h au dojo de la salle omnisports de Beauvoir sur Mer.



Club de Beauvoir sur Mer.





Visuels pris lors du stage international organisé à Beauvoir sur Mer.

Culture - Loisirs

L'Outil en Main



L'Outil en Main de Beauvoir sur Mer, pour compléter ses effectifs, recherche des bénévoles pour faire découvrir à de jeunes enfants des activités manuelles principalement en couture, tricot, pâtisserie, coiffure, matelotage, cuisine, peinture, art floral, plomberie, carrelage, maquette et autres métiers.

Les personnes peuvent être d'anciens professionnels ou gens motivés, selon vos disponibilités. Les ateliers ont lieu le mercredi après-midi et samedi matin sauf pendant les vacances scolaires.

Pour les enfants de 9 à 14 ans qui désirent faire des activités manuelles avec les adultes, il est possible de faire une pré-inscription dès maintenant pour une rentrée en septembre.

Renseignements:

06 89 78 22 12 durindel@hotmail.fr

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

Vous êtes musicien et souhaitez rejoindre une formation musicale dans une ambiance conviviale et chaleureuse, l'Orchestre d'Harmonie vous attend!

L'Orchestre d'Harmonie est une association qui compte actuellement 23 musiciens de tout âge, dont l'objet est l'organisation de concerts sur Beauvoir sur Mer et ses environs.

Avec un répertoire composé de morceaux de variété, d'église ou de fanfare, l'idée est avant tout de partager de bons moments.

Vous pourrez nous retrouver lors de notre concert annuel à la salle polyvalente le 1^{er} avril 2023, à la Fête de la Musique sous les Halles, ou encore lors d'une messe de Sainte Cécile en fin d'année.

L'Orchestre remercie ses musiciens, ses sponsors et la municipalité pour la salle de répétition mise à disposition située 36 Grand Rue et pour son soutien financier.

Contact:

ohbsm85@gmail.com Président : Olivier ROGER 06 48 27 18 24

Directeur musical : Sylvain NINNONET 06 19 19 24 46



L'Orchestre d'Harmonie en action lors de la Fête de la Musique en juin dernier.

Santé - Social - Solidarité

Secours Catholique

Braderie du Secours Catholique, le vendredi 14 juillet de 9h30 à 17h, place Saint Nicolas.

En vente : vêtements, linge de maison, vaisselle, jouets, livres.

Ouvert à tous!



ADMR



Bénévole à l'ADMR, Pourquoi pas vous ?

L'association locale ADMR de Beauvoir sur Mer garantit des services d'aides à domicile auprès des familles, des personnes âgées ou en situation de handicap sur les communes de La Barre de Monts, Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais, St Urbain.

En complément de l'action des 34 intervenantes à domicile, une équipe de bénévoles à taille humaine anime l'association en assurant des missions liées à son fonctionnement et des missions de lien social.

Si vous souhaitez rendre service aux personnes de votre territoire dans un esprit de convivialité, rejoignez-nous!

L'association de Beauvoir sur Mer cherche de nouveaux talents bénévoles pour :

- ✓ Coordonner l'équipe de bénévoles
- ✓ Participer à l'organisation des animations
- ✓ Aider à l'utilisation des outils numériques
- ✓ Contribuer à la gestion de l'association



L'association propose plusieurs façons de s'engager selon vos envies et vos disponibilités. Pour découvrir l'ensemble des missions possibles, contactez-nous :



benevoleadmr.bsm@gmail.com • www.admr85.org





Pour occompagner vos proches de retour d'hospitalisatios ou faciliter leur vie quatidienne, l'ADMR propose une offre globale de services à domicile.



Bénévoles Beauvoir sur Mer

- Un concours ouvert à la population pour la création du logo de l'association -

Le Conseil des Sages et le Conseil Municipal souhaitent organiser un concours ouvert à toute la population pour dessiner le logo de la nouvelle association « Bénévoles Beauvoir sur Mer ».

Laissez parler votre créativité et n'hésitez pas à participer en déposant votre proposition en Mairie avant le lundi 15 mai 2023.

Le Conseil des Sages et le Conseil Municipal décideront le logo vainqueur. **Un lot sera offert au gagnant**.

Pour être sélectionné, le logo doit respecter les critères suivants :

- Faire paraître le nom de l'association « **Bénévoles Beauvoir sur Mer** »
- Être adapté à une utilisation sur **des supports de communication variés** (affiches, flyers, Internet...)
- Être représentatif de l'identité de la commune
- Mettre en avant l'**esprit humain et de solidarité** que souhaite véhiculer l'association

Contact:

Patrick DESLANDES

(Conseil des Sages) : 06 38 97 40 74

Mairie de Beauvoir sur Mer :

02 51 68 70 32

À VÉLO SANS ÂGE

- Un bol d'air en triporteur pour des promenades à Beauvoir sur Mer -

L'idée est simple :

Offrir aux personnes dépendantes des promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité.

Les objectifs :

- 1- Redonner aux aînés le droit de vivre la ville et la nature
- 2- Créer un pont entre les générations, avec les pilotes bénévoles
- 3- Favoriser la rencontre



La future antenne « À Vélo Sans Âge » à Beauvoir sur Mer est à la recherche de bénévoles qui pensent que les personnes âgées ont toujours le droit de ressentir le souffle du vent dans les cheveux.

Nous sommes à la recherche de personnes qui ont envie de leur redonner le droit de vivre la ville et la nature, de personnes qui aimeraient partager des histoires, ou partager notre merveilleuse nature belvérine.

Vous croyez aussi dans la création de relations, en partageant des histoires entre les générations à travers quelque chose d'aussi simple que le cyclisme ? Alors rejoignez-nous!

Que vous souhaitiez être un conducteur de vélo pour une personne âgée ou handicapée, ou aider sur un plan plus administratif, venez nous rejoindre.

Prenez contact avec cette antenne en cours de création auprès de Luc CHIRON au 06 28 67 89 77.

34

35

Fédération des Associations de Conjoints Survivants (FAVEC85)

Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre association départementale a pour but :

- **DE DÉFENDRE LES DROITS** des personnes en situation de veuvage,
- -DE LES AIDER dans leurs démarches administratives,
- **DE LES REPRÉSENTER** auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis. Nous renseianons les personnes gratuitement.

Des permanences sont assurées :

- les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois, de 14h30 à 17h (sauf vacances scolaires) à la Coursaudière salle 23, rue de la cité à Challans
- permanences le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous : 15, rue Anatole France à la ROCHE SUR YON (renseignements au 02 51 37 03 14)
- Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.



Contact:

Mme TIZON Danielle:
02 44 36 61 70

Mme RABALLAND Denise:
02 51 68 32 13



Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 08/06/2023

Prochaine parution de l'Aluette : juillet 2023.

Forum des Métiers, de la Formation et de l'Alternance

La Mission Locale Vendée Atlantique organise un forum, le mercredi 26 avril prochain à la Salle Louis Claude Roux de Challans.

L'objectif de ce salon est d'offrir à toutes et tous l'occasion de découvrir des métiers de territoire dans divers secteurs d'activité.

Cela se fera de manière ludique et concrète, afin d'apporter une réponse à tous avec des démonstrations concrètes par les entreprises ou centre de formation.

L'objectif est de permettre à chacun de trouver sa voie : jeunes, demandeurs d'emploi, séniors...



Contacts:

Téléphone : 02 51 23 16 87
E-mail : mlvendee-atlantique@mlva.org
www.mlva.org





VOUS INFORME

Conducteur de car scolaire : un métier qui recrute

En Pays de la Loire, 400 postes de conducteur de car sont actuellement à pourvoir.

Ces postes sont accessibles aux personnes de plus de 21 ans détenteurs du permis B. La formation est intégralement prise en charge. À la clé : un contrat à durée indéterminée.

Sur la base de 20 heures par semaine minimum, 700 heures par an en période scolaire : être conducteur de car permet d'être libre la journée et pendant toutes les vacances scolaires tout en travaillant à proximité de chez soi.

Plus d'informations sur : <u>www.deviensconducteurdecar.fr</u>







VIE PRATIQUE AGENDA

Un service d'aide pour vos démarches administratives

« En Parallèle » est un service complémentaire qui vous accompagne pour simplifier vos démarches administratives à tout moment de la vie.

« En Parallèle » est là **pour vous aider à faire face aux rouages administratifs compliqués et chronophages** que vous rencontrez.

Les prestations sont réalisées à domicile pour tous publics, sur les territoires de la communauté de communes Challans Gois et de l'Île de Noirmoutier ainsi que leurs alentours.

Le service d'assistance est composé de deux conseillères en économie sociale et familiale et ayant exercé sur le Nord-Ouest Vendée avec les professionnels du secteur médico-social.

Elles apportent un accompagnement personnalisé, une réponse globale et complète adaptée à votre situation ou à vos besoins.

Les services sont réalisés à domicile pour mieux comprendre votre situation, faciliter l'accès à vos documents et vous accompagner même en cas de difficulté à vous déplacer.

Les services proposés sont tarifés et déductibles des impôts à hauteur de 50%.

Le service d'assistance est « En Parallèle » peut vous composé de deux conseillères en apporter une aide dans votre vie économie sociale et familiale et quotidienne pour :

/ La gestion et tri du courrier auotidien et accumulé

/ L'aide à la rédaction de courrier ou demande de réclamations

/ La constitution de dossiers administratifs

/ La création et gestion d'espaces en ligne

/ La prise de rendez-vous et organisation du transport

/ L'orientation vers des professionnels adaptés

/ L'accompagnement administratif personnalisé





Louise RATISKOL et Mélanie SALAUD.

Contacts:

Adresse: 8 rue de Villeneuve 85300 Challans Téléphone: 02 28 12 05 53 E-mail: <u>contact@enparallele.org</u> www.enparallele.org

AGENDA

MAI

SAM. 6 ET DIM. 7 MAI
Représentations théâtrales
>>> Salle polyvalente

Organisées par l'ARSB

SAM. 6 ET DIM. 7 MAI

Tournoi de judo départemental

>>> Salle omnisports

Organisé par Beauvoir Judo Club

DIMANCHE 7 MAI Vide-grenier

>>> École St Joseph Organisé par l'OGEC

LUNDI 8 MAI

Cérémonie commémorative
>>> Monument aux morts

SAMEDI 13 MAI

Portes ouvertes

>>> L'Outil en Main Organisées par l'Outil en Main

DIMANCHE 14 MAI

Concert chorale Écho de l'Océan avec les Vieux Gréements
>>> Salle polyvalente
Organisé par l'ARSB

JEUDI 18 MAI

Vide-grenier

>>> Complexe sportif Organisé par l'USM Foot

-

MARDI 23 MAI

Dis-moi la VendéeRandonnées, pique-nique et conférence
Organisés par Familles rurales
Vendée

_

SAMEDI 27 MAI Balade fleurie

>>> Rendez-vous en Mairie - 8h30 Organisée par la Municipalité

_

DIMANCHE 28 MAI

Vide-grenier

>>> Port du Bec Organisé par le Don du Sang

-

DIMANCHE 28 MAI Finales départementales Challenge de Vendée

>>> Complexe sportif -14h (U13 fém. & U18), 15h (U15) et 16h30 (séniors) Organisées par l'USM Foot

JUIN

SAMEDI 3 JUIN

Concours de pétanque

>>> Boulodrome Organisé par la Pétanque Belvérine

-

DIMANCHE 4 JUIN

Ramassage de déchets en centre-ville

>>> Rendez-vous en Mairie - 8h30 Organisé par la Municipalité

SAMEDI 10 JUIN

Foulées du Gois

>>> Le Gois Organisées par Les Amis du Gois

MARDI 13 JUIN

Café-séniors

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3' Organisé par Challans Gois Communauté

-

MERCREDI 21 JUIN

Goûter à la musique

>>> Parc du Cornoir - 16h (repli sous les Halles en cas de météo défavorable) Organisé par la Municipalité

-

MERCREDI 21 JUIN

Fête de la Musique

>>> Sous les Halles - dès 18h Organisée par la Municipalité

-

VEN. 23 ET SAM. 24 JUIN

Gala de danse

>>> Salle omnisports Organisé par l'A.S.C.B.

_

VEN. 30 JUIN ET SAM. 1ER JUILLET

Gala de Twirling

>>> Salle omnisports Organisé par l'Océane Twirling

IUILLET

SAMEDI 8 JUILLET

Théâtre en plein-air avec "La Cantatrice Chauve"

>>> Parc du Cornoir - 20h30 (repli sous les Halles en cas de météo défavorable) Organisé par la Municipalité

DIMANCHE 9 JUILLET

Fête champêtre

>>> Complexe sportif Organisée par l'OGEC

_

VENDREDI 14 JUILLET

Brocante

>>> Centre-ville

-

VENDREDI 14 JUILLET

Braderie de la Boutique Solidaire

>>> Local du Secours Catholique Organisée par le Secours Catholique

_

VENDREDI 14 JUILLET

Bal populaire et feu d'artifice

>>> Parking de la salle omnisports et complexe sportif - dès 21h Organisés par la municipalité

-

DU 18 JUILLET AU 8 AOÛT

Soirées jeux

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3" Organisés par « Le 3 »

- > mardi 18 juillet
- > mercredi 25 juillet
- > mercredi 1er août
- > mercredi 8 août

-

DU 19 JUILLET AU 9 AOÛT

13ème édition des Concerts de l'été

>>> Église Saint Philbert - 21h Organisés par la Municipalité

- > mercredi 19 juillet
- > mercredi 26 juillet
- > mercredi 2 août
- > mercredi 9 août

Retrouvez l'agenda des manifestations sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr

38

39



VOUS PROPOSE

FÊTE DE LA MUSIQUE

MERCREDI 21 JUIN 2023 SOUS LES HALLES À PARTIR DE 18H30

& GOÛTER À LA MUSIQUE

MERCREDI 21 JUIN 2023 PARC DU CORNOIR À PARTIR DE 16H

POUR LES ENFANTS

PLUS D'INFORMATIONS PROCHAINEMENT SUR WWW.MAIRIE-BEAUVOIRSURMER.FR

